

N° 154 /PR/CAB/MAID.-

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
-----

SOMMAIRE :

Nomination.-

--:-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant constitu-  
tion de la République du Dahomey;

VU la Loi N°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste  
des emplois supérieurs de la République du Dahomey  
dont la nomination des titulaires est faite par le  
Président de la République, le Conseil des Ministres  
étant obligatoirement entendu;

VU les nécessités de service ;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures  
et de la Défense;

Le Conseil des Ministres entendu;

- III) E C R E T E -  
-+--+--+--+--+--+--+--+--+--+--

ARTICLE 1er.- M.CHABLIS Gaston, précédemment Sous-Préfet de Malan-  
ville, est nommé Sous-Préfet d'Aplahoué.

ARTICLE 2.- M.GANFON Symphorien, précédemment Sous-Préfet de Savalo  
est nommé Sous-Préfet de Zagnanado.

ARTICLE 3.- M.AQUEREBURU Richard, précédemment Sous-Préfet d'A-  
plahoué, est nommé Sous-Préfet de Savalou.

ARTICLE 4.- M.TALON Germain, précédemment Sous-Préfet p.i. de Za-  
gnanado, est nommé Sous-Préfet de Boukombé.

ARTICLE 5.- M.JOSSA Pierre, précédemment en service à Savalou, est  
nommé Sous-Préfet de Banikoara.

.../...

ARTICLE 6.- M.ABATHAN Ernest, précédemment Adjoint au Sous-Préfet d'Adjohon, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de Nikki et chargé de l'Arrondissement de N'Dali.

ARTICLE 7.- M.AMOUSSOU Théophile, précédemment en service à la Direction des Eaux et Forêts à Cotonou, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de Djougou.

ARTICLE 8.- M.BORY BIO BATA YERIMA, précédemment Agent Spécial à Boukombé, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de Kandi.

ARTICLE 9.- M.AHO Joseph, en service à la Préfecture de Parakou, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de Parakou.

ARTICLE 10.- M.CORRE Jean-Louis, précédemment Sous-Préfet de Boukombé, est nommé Sous-Préfet de Kouandé.

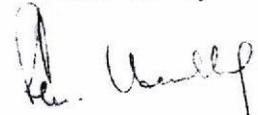
ARTICLE 11.- M.KARIMOU Mamadou, précédemment Chef de l'Arrondissement de N'Dali, est nommé Sous-Préfet de Malanville.

ARTICLE 12.- M.CODJO Eustache, précédemment en service à Adjohon, est nommé Adjoint au Sous-Préfet d'Adjohon.

ARTICLE 13.- M.TOHOUEYOU Samuel, précédemment en service à la Direction des Travaux Publics à Cotonou, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de Natitingou.

ARTICLE 14.- Le présent Décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

P. Le Président de la République  
Le Vice-Président,



M. S. APITHY.

AMPLIATIONS :

Original	I		
JORD	I		
MAID	48		
MFPT	I		
DP	I2	S/Préfet Malanville	I
SGCM	I2	" Banikoara	I
PCM	I2	" Parakou	I
FB	I	" Nikki	I
Trésor	I	" Kandi	I
CF	I	" Zagnanado	I
SF	24	Préfet Sud-Ouest	I
FP	I	" Centre	I
CD	I	" Nord-Est	I
S/Préfet	Djougou	" Nord-Ouest	I
"	Aplahoué	Informam.Radio	2
"	Savalou	Intéressé	I2

Par Le Président de la République  
Le Ministre des Affaires Intérieures  
et de la Défense,



M.AROUNA.-